

DELIBERATION N°25

Règlement intérieur des salles municipales Paul Eluard, salle annexe de la Mairie, Salles Maurice Levasseur, Mille-Club, La Grange, Pierre Lingois, Joliot Curie, Albert Legras, Pierre Curie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 39*

LE 4 FEVRIER DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°19), M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°6), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°11), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°20), Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°4), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°7), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°12), Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°20), Mme MELE Claire à M. TAVERNIER Eric, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°4), Mme AUDIGOU Sabine à Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n°7), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°12), Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

Mme Béatrice Delandre, Adjointe au Maire, expose que la Municipalité, dans un souci d'uniformisation de la gestion des salles municipales : *Paul Eluard, salle annexe de la Mairie, Maurice Levasseur, Mille-Club, La Grange, Pierre Lingois, Joliot Curie, Albert Legras, Pierre Curie*, mises à disposition au profit de particuliers (à l'exception de la salle Pierre Curie), d'associations, d'entreprises, organismes ou groupements sur accord de Monsieur le Maire de Dieppe, a souhaité rédiger un règlement intérieur commun à ces salles, qui définisse les conditions de leur utilisation.

Vu :

- les dispositions générales qui précisent notamment que le demandeur doit se conformer aux prescriptions contenues dans le règlement intérieur,
- les règles à observer afin de conserver les lieux en bon état de propreté et éviter toute détérioration.
- les règles sonores à respecter pour ne pas nuire au voisinage et indiquant le nombre de décibels à ne pas dépasser.
- les règles de sécurité visant à prendre toutes les mesures nécessaires contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- les conditions de mises à disposition des salles par rapport à la remise des clés, les états des lieux.
- l'assurance à fournir en bonne et due forme garantissant les lieux de tous les risques de pertes, vols, détériorations.
- les dispositions particulières sur le respect des consignes de sécurité, la bonne utilisation des installations et le nettoyage des locaux à effectuer après la manifestation.
- les modalités financières prévues en matière de perception des tarifs de location et de caution à verser.
- les conditions de résiliation par la Municipalité ou par le demandeur.
- l'engagement de l'utilisateur dès la connaissance du règlement à la réservation.

Considérant l'avis formulé par la commission N°5 réunie le 18 janvier 2010,

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le règlement intérieur ci-annexé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
